



Les Droits de l'Homme sont incompatibles avec des normes minimales. Nous refusons la Convention bioéthique parce qu'elle légalise, pour la première fois dans l'histoire cinquantenaire des Droits de l'Homme, la réduction de la protection pour un groupe particulier d'êtres humains, ce qui remet en question fondamentalement l'idée des Droits de l'Homme.

Ce n'est pas seulement la Convention elle-même qui est critiquable, mais également la manière dont la procédure de consultation se déroule en Suisse.

La discussion philosophique, théologique et juridique sur le concept de la dignité de la créature est loin d'être terminée.

Denis Müller,
professeur d'éthique à
l'Université de Lausanne
(Le Temps, 14.2.2000)